

## Déclaration de politique Erasmus

---

L'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) a plus de 250 ans d'histoire ; implantée depuis 1766 à Maisons-Alfort, elle s'est transformée au fil des siècles pour former les futurs vétérinaires, mener des actions ambitieuses de recherche et soigner les animaux. L'EnvA est l'un des 12 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le recrutement à l'EnvA est réalisé par concours après minimum deux années d'études après le baccalauréat. Le concours d'entrée est organisé au niveau national par le ministère chargé de l'agriculture, et commun à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics placés sous sa tutelle.

Le cursus au sein de l'EnvA se déroule en cinq années, réparties en quatre années de formation de base communes pour l'ensemble des étudiants, et une année d'approfondissement organisée par dominantes.

Le diplôme de docteur vétérinaire délivré à l'issue de cette formation théorique et clinique permet d'exercer en France et dans toute l'Union Européenne : l'EnvA est sur la liste des établissements européens accrédités par l'Association Européenne des Établissements d'Enseignement Vétérinaire ([AEEEEV](#)).

La stratégie internationale de l'EnvA est définie en cohérence avec les standards de l'AEEEEV, avec les recommandations du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dont elle dépend, et celles des instances de recherche qui la contrôlent, tout en préservant les partenariats historiques de l'établissement.

### 1- Délivrance d'un diplôme Européen

La stratégie de l'EnvA est en premier lieu définie par la volonté de maintenir les plus hauts standards de formation pour continuer à délivrer un diplôme reconnu au sein de toute l'Europe. Pour cela, l'EnvA a mis en place un comité assurance qualité qui analyse la situation de l'établissement, ses forces et ses faiblesses, détermine les actions à mener pour conserver les acquis et progresser dans les domaines les plus sensibles. Cette démarche a conduit en 2017 à l'obtention de l'accréditation par l'AEEEEV de la formation délivrée par l'EnvA. L'établissement doit poursuivre cette démarche permanente de recherche de l'excellence pour conserver l'accréditation européenne dont les standards s'élèvent sans cesse. La participation au programme Erasmus+ permet de satisfaire une partie des exigences relatives à la mobilité étudiante et enseignante dans le référentiel de formation de l'AEEEEV.

### 2- Mobilité internationale étudiante obligatoire

L'arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires en France donne obligation aux étudiants de réaliser au moins une fois pendant leur cursus une mobilité à l'étranger. Elle peut prendre deux formes : soit un stage effectué en-dehors des périodes d'enseignement dans toute entreprise en lien avec la santé animale et la profession vétérinaire, soit une mobilité pour période d'étude dans une université partenaire. La durée totale de la mobilité

est limitée à deux semestres sur l'ensemble du cursus. Le programme Erasmus+ permet à une partie des étudiants de l'EnvA se inscrire à cette obligation.

L'EnvA a des accords de partenariats pour l'enseignement avec 30 établissements d'enseignement vétérinaires en Europe [17], en Amérique du Sud [7], en Afrique du Nord [4] et en Amérique du Nord [2]. Environ 13% des étudiants de l'EnvA réalisent leur mobilité obligatoire sous forme de période d'étude dans un établissement partenaire. Très attachés à l'établissement, peu mobiles ou peu attirés par l'international, les étudiants ne voient pas toujours les bénéfices qu'ils peuvent tirer d'une formation de longue durée à l'étranger. L'enjeu pour l'EnvA est d'arriver à sensibiliser les étudiants pour que cette mobilité obligatoire soit mieux intégrée dans leur projet professionnel, voire qu'elle incite les étudiants à élargir leurs horizons professionnels. Ceci est particulièrement important dans le domaine de la spécialisation vétérinaire ; l'obtention d'un diplôme de vétérinaire spécialiste de Collège Européen passe nécessairement par la découverte des pratiques professionnelles dans d'autres pays de l'espace européen, et la publication d'études cliniques dans des revues internationales. De même, l'orientation de nos diplômés vers la recherche nécessite une ouverture à l'international la plus précoce et la plus structurée possible.

L'objectif est d'encourager les étudiants à mieux inscrire leur période de mobilité internationale dans leur projet professionnel, et à effectuer leur mobilité dans des établissements reconnus. Pour cela, l'EnvA doit élargir son réseau d'établissements partenaires. Le programme Erasmus+ par le cadre administratif et les aides qu'il apporte est un atout majeur pour y parvenir et encourager la mobilité étudiante.

### **3- Entretenir et développer l'image de l'EnvA à l'international**

Aussi bien par son histoire que par ses activités cliniques, d'enseignement et de recherche, l'EnvA bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle internationale. L'établissement est classé dans les 100 premiers établissements vétérinaires au classement de Shangaï. Elle dispose d'infrastructures cliniques de pointe au sein d'un Centre hospitalier universitaire vétérinaire où sont réalisées près de 45.000 consultations par an. Son musée accueille 10.000 visiteurs chaque année. Son Centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrices équinnes (CIRALE) est une référence à l'international dans le monde du cheval.

Les programmes d'échange permettent à l'EnvA de faire découvrir cette richesse à des enseignants-chercheurs et des étudiants d'autres universités, de promouvoir ses spécificités et de partager ses compétences. Ils contribuent à entretenir la notoriété de l'établissement. A moyen terme, ils permettent d'attirer des cliniciens, enseignants et chercheurs qui viendront renforcer l'équipe sur place et entretenir l'image d'excellence de l'EnvA.

### **4- Partage et transfert de compétences vers les établissements de zones prioritaires**

La politique internationale de l'EnvA privilégie entre autres la francophonie, à travers des partenariats bilatéraux conclus avec des établissements dans le cadre de politiques publiques agricoles de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (principalement en Afrique avec notamment le Maroc, la Tunisie et l'Algérie).

Si les relations avec les pays du Maghreb sont historiques, elles s'étaient relâchées progressivement. Ces dernières années, en cohérence avec les recommandations de sa tutelle, l'EnvA a renoué des relations régulières avec les établissements d'enseignement vétérinaires de ces pays. La demande de coopération pour la rénovation de l'enseignement vétérinaire y est très forte. L'espace européen constitue un débouché pour leurs diplômés et ils souhaitent moderniser leur enseignement pour le rendre euro-compatible. L'EnvA pourrait leur faire profiter de son expérience dans la réforme du cursus vétérinaire et la démarche pour obtenir l'accréditation par l'AEEEEV. Pour cela, il sera nécessaire de développer la coopération vers l'Afrique, avec des programmes réunissant plusieurs établissements vétérinaires en France et en Afrique.

Certains programmes proposés par Erasmus nous paraissent compatibles avec cet objectif, dans un esprit d'espace européen élargi.

## 5- Développer la formation et l'enseignement à distance

Du fait de l'état d'urgence sanitaire, les pratiques pédagogiques ont connu des évolutions technologiques et sociales sans précédent. L'EnvA, comme les autres établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, a basculé dans un fonctionnement numérique, fondé sur une démarche Qualité. Ces nouvelles méthodes d'acquisition des compétences vont transformer durablement les pratiques. L'usage du numérique, qui s'était déjà considérablement développé ces dix dernières années, est devenu la norme.

Ces nouvelles pratiques, pour l'instant limitées à un usage intra-établissement, vont pouvoir être étendues à l'enseignement à distance, entre établissement. Ceci va faciliter l'élaboration de modules d'enseignement en commun, le partage de connaissances avec des apprenants éloignés. Des cursus mixtes, intégrant une partie théorique sur support numérique et une partie plus pratique au sein de l'établissement vont pouvoir se développer.

## 6- Renforcement de la politique de stages extramuraux

L'enseignement vétérinaire repose sur une approche compétence où la mise en situation professionnelle tient une place majeure. Le cursus vétérinaire en France comporte deux années de formation clinique, réparties entre le centre hospitalier universitaire vétérinaire et des stages en clinique vétérinaire. S'y ajoutent d'autres formations à l'extérieur de l'établissement dans des structures susceptibles d'accueillir des vétérinaires (élevages, abattoir, laboratoires ...). L'EnvA, en coopération avec les autres écoles vétérinaires françaises, est engagée dans une démarche de certification de ces formations extra-murales : meilleure définition des objectifs des stages, suivi des conventions entre étudiant, EnvA et structure d'accueil, évaluation des étudiants en stage, évaluation des structures d'accueil, validation des compétences acquises en stage ...

Cette démarche s'applique bien sûr à l'ensemble des formations extra-murales, y compris celles à l'étranger, que ce soit dans le cadre de la période de mobilité obligatoire ou non. A court terme, l'EnvA souhaite se doter d'une plateforme de suivi des formations extramurales, avec des questionnaires d'évaluation de la mobilité pour les étudiants d'une part et pour les structures d'accueil d'autre part. Elle nous permettra de mieux suivre les indicateurs et de mieux connaître les besoins et points à améliorer.

## 7- Sensibiliser les étudiants à la culture et à la citoyenneté européenne

L'EnvA entretient des relations avec d'autres établissements de formation vétérinaire à l'international depuis des décennies. Elle participe à des échanges d'étudiants sous l'égide du programme Erasmus depuis la création de celui-ci. Elle est également impliquée dans des programmes issus des politiques publiques agricoles, tels que les programmes Brafagri et Arfagri mis en place en 2010 et 2015 par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture (DGER) avec les institutions homologues au Brésil et en Argentine respectivement.

L'EnvA est jumelée depuis 1986 à son homologue berlinoise, la faculté vétérinaire de la Freie Universität Berlin. Par rotation d'une année sur deux, un groupe d'étudiants encadré par quelques enseignants va passer une semaine dans l'autre établissement, participer aux activités d'enseignement et découvrir la culture locale. Ce jumelage s'accompagne d'un accord Erasmus+ pour l'échange d'étudiants.

Les étudiants et les enseignants sont largement informés de l'existence de ces programmes d'échange. Les retours d'expérience partagés par les étudiants déjà partis en mobilités, ou les échanges avec les étudiants étrangers présents sur le site sont d'autres occasions de faire découvrir l'enseignement vétérinaire à l'étranger,

de susciter la curiosité et d'inciter les étudiants à explorer d'autres possibilités de formation ou de pratique professionnelle au sein de l'espace européen.

L'initiative Carte étudiant européenne et l'usage de l'application Erasmus+ seront d'autres moyens de mieux insérer les étudiants de l'EnvA dans la communauté étudiante européenne. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour l'établissement qui forme de futurs vétérinaires dont le diplôme est reconnu dans toute l'Europe et qui pourront être amenés à travailler avec des confrères formés dans d'autres pays européens (en France, en 2018, 48% des nouveaux inscrits à l'ordre des vétérinaires en France avaient été formés dans des établissements vétérinaires étrangers).

En postulant à la nouvelle charte ECHE, l'EnvA confirme son engagement dans un processus d'ouverture à l'international indispensable pour la reconnaissance de la qualité de ses activités et de son enseignement par les instances nationales, européennes et internationales. Elle continuera de s'organiser pour rendre ce processus possible, non seulement sur la base des accords et des pratiques déjà existants, mais aussi vers de nouveaux partenaires et avec une volonté permanente d'amélioration et de modernisation.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie générale de l'EnvA qui inclut une rénovation du campus avec notamment l'aménagement de salles d'enseignements et d'amphithéâtres connectés permettant les échanges collaboratifs à distance, le développement de formations en distanciel et l'évolution des plateformes numériques pour le suivi et la formation des étudiants.

L'EnvA continuera de mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre la mobilité des étudiants et des personnels. Dans ce cadre, elle respectera les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion dans sa façon de sélectionner les candidats pour la mobilité ainsi que pour l'attribution des bourses y afférentes.

Le Directeur,  
Professeur Christophe Degueurce

